

**RÈGLEMENT NUMÉRO 252-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 252 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL AU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement précisant le montant maximal des dépenses;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur **Yvon Chiasson** à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 24 avril 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Bernard Daoust** et résolu :

**qu'un règlement portant le numéro 252-1 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :**

**ARTICLE 1 BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but de préciser le libellé relatif au montant maximal des dépenses pouvant être autorisé par le comité administratif.

**ARTICLE 2 MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES**

L'article 3 est modifié par le retrait de l'alinéa 1 et son remplacement par le libellé suivant : « Les pouvoirs du comité administratif sont limités à l'attribution de contrats ou à l'autorisation de dépenses pour un montant inférieur à vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), taxes nettes incluses, conformément à l'article 124 du Code municipal. ».

**ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

  
PATRICK BOUSEZ  
Préfet

  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et greffier-trésorier

ADOPTÉ à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 22 mai 2024.

Entrée en vigueur le 27 mai 2024.

## CERTIFICAT DE PROMULGATION

### Règlement numéro 252-1


Nous, soussignés, messieurs Patrick Bousez, préfet, et Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifions que le Règlement numéro 252-1 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement 252 sur la délégation de pouvoirs du conseil au comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges** » est entré en vigueur le 27 mai 2024.

En foi de quoi, nous donnons ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre (2024).



---

PATRICK BOUSEZ  
Préfet



---

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et greffier-trésorier